

## Acquisition à Mme DONIER Chantal - Alignement rue Arago

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Une partie de la propriété de Mme DONIER Chantal, sise 14 B rue Arago, est frappée d'alignement en vue de l'élargissement de cette voie . Cadastree section NS n° 199 et n° 200, cette propriété, d'une contenance totale de 1 327 m<sup>2</sup>, est classée en zone NB du POS secteur Nord.

Conformément à la prescription mentionnée dans le permis de construire délivré le 20 avril 2005, Mme DONIER cède à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section NS n° 199 d'une contenance de 283 m<sup>2</sup>. La transaction s'effectuera aux conditions suivantes :

- 132 m<sup>2</sup> cédés gratuitement soit 10 % de la surface totale de la propriété (article R 332-15 du Code de l'Urbanisme).

- 151 m<sup>2</sup> cédés au prix de 33 €/m<sup>2</sup> soit un montant de 4 983 €.

Les travaux d'élargissement seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 4 983 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition à Mme DONIER Chantal aux conditions sus- énoncées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.*